



CALENDRIER DIOCESAIN Année scolaire 2019-2020

Rappel : congés de printemps du 11 avril au 26 avril 2020

Déroulement	Dates
Pour un second raccourcissement	
Transmission des demandes (second raccourcissement de la scolarité primaire) et du dossier complet de l'élève à l'IEN de circonscription pour étude	Au plus tard le 31 mars 2020
Retour de l'avis de l'IEN aux écoles	Au plus tard le 6 avril 2020
Pour les procédures de poursuite de scolarité	
Envoi aux familles de la proposition du conseil de maîtres	Au plus tard le 27 avril 2019
Réponse des familles	Au plus tard le 11 mai 2020
Envoi aux familles de la décision du conseil des maîtres	Au plus tard le 25 mai 2020
Réponse des familles	Au plus tard le 8 juin 2020
Transmission des dossiers de recours à la DDEC	Au plus tard le 15 juin 2020
Commission diocésaine d'appel	17 juin 2020

J'attire votre attention sur la nécessité de respecter le délai des 15 jours. Il permet de rester en accord avec les textes réglementaires et valide, en cas de besoin, la conformité des procédures si la commission d'appel est activée.